



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 38/2021 – 2026

Réponse au postulat d'Etienne Dufour « crissier-contact, information ouverte à tous »

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

8 février 2023 19h30

Bâtiment administratif, Salle Chamberonne

18.01.2023



Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

I. Rappel du contexte

Lors de la séance du Conseil communal du 26 septembre 2022, M. Etienne Dufour a déposé un postulat au nom de Sauvegards Crissier intitulé « « Crissier-Contact » : une information ouverte à tous ! »

Par ce postulat M. Dufour souhaite qu'une étude et un préavis soient soumis au Conseil communal pour que « « Crissier-Contact » soit ouvert à toutes et à tous », considérant qu'il est financé par les impôts des citoyens, qu'il s'agit d'un tous ménages très utile mais mis à la disposition seulement de la Municipalité et des associations locales et qu'il manque une rubrique très importante qui permettrait à chacun et à chacune de s'exprimer librement, à savoir un « Courrier des lecteurs ».

M. Dufour propose également l'ajout d'un « espace de conseils, de trucs et astuces, de « bon-à-savoir », de sujets de société ».

2. Situation actuelle

Durant le 2^e semestre 2022, la Municipalité a renouvelé sa demande d'offre afin d'obtenir un prestataire pour la mise à disposition de notre journal communal crissier-contact.

Un nouveau prestataire a obtenu le marché et s'apprête à relever ce défi avec le service du greffe communal et ainsi continuer à distribuer un journal que nous espérons utile et agréable à lire. Le postulat de Monsieur Dufour relate les bienfaits des informations générales de notre vie communale, tant celle de nos autorités que celles de nos sociétés locales. Les rubriques concernant la communication des décisions municipales et celles relatant les débats du Conseil communal sont également appréciées.

Concernant les manques évoqués dans ce postulat, si la Municipalité ne voit pas d'obstacle à une rubrique dite « des bonnes combines » qui trouverait place dans les éditions proposées, l'intégration d'une colonne des lecteurs semble moins évidente par sa conception même.

En effet, bon nombre d'exemples dans des journaux comme le 24 Heures ou sur les réseaux sociaux démontrent que ces articles sont souvent polémiques et nécessitent une réponse ou, dans la majorité des cas, des précisions. L'article paru dans 24 Heures au sujet des arbres sacrifiés sur l'autel du BHNS en est un exemple flagrant. En effet, les informations dispensées sont inexactes et orientées et mettent la Municipalité dans l'embarras quant à la réponse qu'elle serait amenée à donner puisqu'une procédure est en cours et des termes de convention à connotation financière ne peuvent être dévoilés.



Si le droit de réponse évoqué en donne déjà le ton, la Municipalité, editrice de ce journal, devrait faire usage de son droit de « censure » ce même si les règles de politesse, de respect et de bienveillance sont respectées, car c'est bien souvent dans le fond que résident les inexactitudes. La Municipalité n'aurait alors que deux possibilités, à savoir publier l'article avec un complément, ce qui ne remplirait plus le rôle de cette colonne, soit ne pas le publier, ce qui frustrerait les auteurs et ne manquerait pas de créer des tensions entre les différents acteurs.

La Municipalité accorde la création d'une rubrique dite « des bonnes combines » mais ne souhaite pas créer une colonne du lecteur. Elle souhaite également que ce journal reste apolitique et objectif avec une vocation d'information.

3. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 38/2021-2026
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. D'adopter la réponse au postulat d'Etienne Dufour « crissier-contact, une information ouverte à tous ! » telle que présentée.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 janvier 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



Laurent Bovay

Marie-Christine Berlie

Délégué de la Municipalité à convoquer : Laurent Bovay